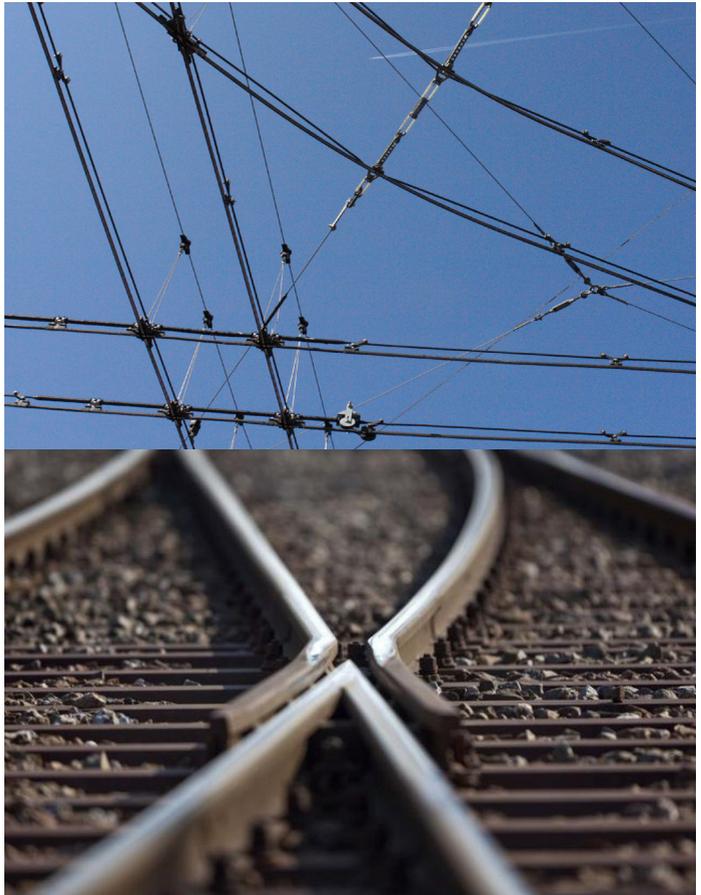


# Stratégie de l'UTP





---

# 1 Objectifs et principes de l'UTP

## Préambule

L'Union des transports publics (UTP) s'engage en faveur de transports publics conviviaux, couvrant l'ensemble du territoire et attrayants. Elle souhaite augmenter continuellement la part modale des transports publics et la qualité de leurs prestations. En tant que service public, les transports publics doivent demeurer ouverts à tous et abordables. Leur financement doit rester raisonnable pour la Confédération et les cantons. Les chaînes continues de transport et d'information sont un standard, le système est simple. Les transports publics sont interconnectés et continuellement développés. L'UTP est ouverte aux nouveaux vecteurs de mobilité complémentaires. La collaboration avec ceux-ci est régie par des règles claires de réciprocité: c'est seulement en luttant à armes égales que l'on garantit une concurrence équitable. Les Suisses sont fiers de leurs transports publics. Pourvu que cela dure!

## Principe N° 1

### But

L'UTP s'engage pour des conditions-cadres optimales en vue de fournir une offre de transports publics attrayante, conviviale et durable dans toutes les régions de Suisse. Elle œuvre en faveur du développement continu du système.

L'UTP représente les intérêts des entreprises de transports publics et du trafic marchandises ferroviaire en Suisse.

---

## Principe N° 2

### Valeur ajoutée pour les membres

L'UTP agit de manière à pouvoir obtenir des positions consolidées de la branche, les représente concrètement et exerce une influence ciblée. Elle définit activement l'agenda. Les thèmes principaux de la mobilité globale sont suivis, analysés et, le cas échéant, repris.

L'UTP fait avancer les projets servant l'ensemble de la branche qui lui sont confiés.

En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), l'UTP s'engage en faveur d'une professionnelle initiale et continue de qualité, attrayante, axée sur le marché et accessible.

L'UTP organise des plateformes d'échange de savoir et d'expériences.

L'UTP entretient une collaboration ouverte et efficace avec ses partenaires. Elle offre différentes prestations à ses membres, en particulier dans les domaines de la formation, de la standardisation, des statistiques et du conseil juridique.

## Principe N° 3

### Collaboration interne à l'UTP

L'UTP traite tous ses membres de la même manière et dirige les projets de la branche avec neutralité.

Les organes compétents peuvent déléguer des tâches spécifiques à certains membres. Les mandats, droits et obligations sont fixés dans de tels cas.

Les entreprises de transport collaborent au sein de l'UTP de manière constructive, dans l'intérêt de l'ensemble des transports publics. L'UTP agit de façon à clarifier à l'interne d'éventuelles divergences au sein de la branche.

L'UTP soutient le Service direct et les communautés dans leurs travaux en faveur d'un système tarifaire simple et convivial. Dans ce contexte, les différences de dispositions entre les communautés et le Service direct national ne doivent pas porter préjudice à la clientèle.

---

## Principe N° 4

## Communication

L'UTP explique et défend les intérêts et les exigences de la branche des transports publics. Elle renforce la crédibilité et l'image de celle-ci.

L'UTP communique activement et objectivement sur les positions définies au sein des organes.

Les destinataires de la communication de l'UTP sont:

- les membres de l'UTP
- la Confédération (administration fédérale, exécutif, législatif)
- les cantons (CTP, CDCTP)
- la population
- les communautés tarifaires et de trafic et le Service direct
- les médias
- les autres associations et organisations (amies).

---

## 2 Orientations stratégiques

Les activités de l'UTP se fondent sur les orientations stratégiques suivantes:

### Orientation stratégique N° 1

L'UTP s'engage sur la scène politique en faveur d'un système de transports durable, du développement des transports publics suisses et de bonnes conditions-cadres pour les entreprises des transports publics et du trafic marchandises ferroviaire.

- La branche des transports publics s'engage en faveur d'une utilisation économique des moyens publics, de l'efficacité et de la convivialité vis-à-vis de la clientèle.
- Les écarts des coûts entre les transports publics et le trafic individuel motorisé ne doivent pas continuer d'augmenter.
- L'UTP soutient le projet «Étape d'aménagement 2035» et demande des optimisations.
- Le financement du trafic régional voyageurs (TRV) doit être garanti à long terme. Le respect des engagements dans la collaboration entre les différents acteurs et les conditions-cadres pour le TRV doivent être optimisés. Dans le cadre de la réforme du TRV, l'UTP s'engage pour des incitations économiques plus attrayantes et une plus grande marge de manœuvre entrepreneuriale pour les entreprises de transport.
- L'UTP s'engage afin que les transports publics soient abordables.
- L'UTP s'engage en faveur de conditions-cadres optimales tout au long de la chaîne multimodale dans le transport ferroviaire de marchandises et pour le transfert de la route au rail.
- L'UTP soutient le projet SmartRail 4.0 qui contribue à améliorer l'utilisation de l'infrastructure, à augmenter la sécurité et à diminuer les coûts.
- L'UTP soutient des mesures de réduction des coûts du système global (p. ex. en guidant mieux l'occupation durant les heures de pointe et les heures creuses par des projets «work smart» ou en définissant des standards).

---

## Orientation stratégique N° 2

L'UTP façonne activement les évolutions dans la branche de la mobilité et encourage les innovations dans les transports publics.

- Les transports publics jouent un rôle central dans l'évolution des besoins de mobilité futurs. La branche des transports publics fait avancer la mobilité (p. ex. grâce aux bus autonomes ou aux nouveaux domaines commerciaux) et crée des solutions novatrices pour la clientèle.
- Les projets d'innovations sont encouragés et rendus accessibles aux membres, p. ex. lors de colloques de la branche.
- Les solutions de mobilité intégrée et porte-à-porte sont encouragées.
- L'UTP agit activement par rapport aux effets de la numérisation sur les secteurs d'activité et dirige en conséquence les activités en matière de formation.
- L'UTP élabore des solutions de branche techniques conformément à l'ouvrage de référence souverain.
- L'UTP soutient le Service direct et les communautés dans la mise en place d'un système tarifaire simple et convivial.

## Orientation stratégique N° 3

L'UTP s'engage pour que les données et les données clients soient employées en faveur de la clientèle et d'une chaîne de transport idéale.

- Les données d'exploitation (p. ex. l'horaire) sont mises à la disposition de tous sous forme d'«open data». En revanche, les entreprises de transport doivent garder l'autorité sur la distribution et les données clients y relatives afin que la branche en conserve le potentiel de recettes. Les conditions auxquelles des tiers ont accès aux données de distribution sont définies par la branche. Ces conditions sont la réciprocité, une qualité élevée, des mécanismes de contrôle et une participation proportionnelle aux coûts.
- Le traitement des données de contrôle doit être réglé par la loi en respectant l'équilibre entre la protection des données clients et l'innovation pour la clientèle.

- 
- En matière de protection des données, l'UTP favorise des solutions qui permettent un développement futur aux entreprises de transport. Un équilibre doit être trouvé entre l'utilisation et la protection des données. Les entreprises de transport établissent un rapport de confiance quant aux données clients.
  - Une solution de rechange équivalente doit être disponible pour les clients qui souhaitent voyager sans enregistrement.

#### Orientation stratégique N° 4

L'UTP fait preuve d'ouverture vis-à-vis des nouvelles offres de mobilité complémentaires et s'engage en faveur de règles du jeu équitables et identiques.

- La concurrence directe de lignes du trafic régional voyageurs (p. ex. par des bus longues distances) doit être évitée, mais les offres complémentaires sont les bienvenues.
- Les nouveaux acteurs du marché de la mobilité doivent remplir les mêmes conditions que les entreprises de transport (p. ex. les exigences relatives à la loi sur la durée du travail et à la loi sur l'égalité pour les handicapés, ou l'intégration complète au Service direct).
- Des règles consolidées sont nécessaires au niveau politique en cas de plus large ouverture du marché.

---

## 3 Collaboration interne à la branche

Pour le bien de la clientèle, les membres de l'UTP misent sur une étroite collaboration, continuellement élargie et approfondie.

### Augmenter la satisfaction de la clientèle

Transporter la clientèle est le quotidien assumé avec plaisir de la branche des transports publics. La clientèle doit avoir un accès aisé aux transports publics et être satisfaite de leurs prestations. Dans le domaine des tarifs, les systèmes du Service direct national et des communautés doivent être simplifiés et uniformisés. À cette fin, l'UTP soutient les organes concernés.

### Le système global des transports publics suisses

La coopération étroite entre les entreprises de transport, le Service direct et les communautés va dans l'intérêt de la clientèle. L'approche sous forme de chaînes de transport est l'un des principaux facteurs de la «success story» des transports publics suisses. Les entreprises de transport veulent continuer à collaborer étroitement et à développer ensemble le système de transports publics de la Suisse. Ces derniers doivent remplir un rôle-clé dans les solutions attrayantes de porte-à-porte. Là où la collaboration permet d'améliorer l'efficacité du système, l'UTP s'engage en faveur d'harmonisations, de l'échange de ressources et de savoir-faire ainsi que de la simplification des processus. L'UTP veut optimiser les structures et la collaboration dans l'intérêt de la clientèle et accélérer les processus de décision et de mise en œuvre.

### Des solutions de la branche plutôt que des autorités

Le but de toutes les entreprises de transport de l'UTP doit être d'élaborer dans chaque cas de bonnes solutions communes pour la branche. Le rôle de l'UTP est de démontrer les possibilités de solutions de branche, de les initier et de les promouvoir. Nous pouvons ainsi modeler nous-mêmes le paysage des transports publics et garantir que la branche ne perde pas de compétences à travers des réglementations souveraines.







Verband öffentlicher Verkehr  
Union des transports publics  
Unione dei trasporti pubblici

Dählhölzliweg 12  
CH-3000 Berne 6

Tél. +41 (0)31 359 23 23

Fax +41 (0)31 359 23 40

[info@utp.ch](mailto:info@utp.ch)

[www.utp.ch](http://www.utp.ch)